

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 3 novembre 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé**

NOR : ETSS1130817A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4 et R. 182-3 et suivants ;  
Vu le décret n° 2011-827 du 8 juillet 2011 modifiant le mode de nomination des membres de l'Union nationale des professionnels de santé ;  
Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;  
Vu la proposition de l'Union nationale des pharmacies de France, organisation syndicale représentative de la profession des pharmacies d'officine,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre titulaire de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des pharmaciens titulaires d'officine, et pour la période du mandat restant à accomplir : M. Michel CAILLAUD, en remplacement de M. Frédéric LAURENT.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 novembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le directeur de la sécurité sociale :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
J.-L. REY